

# Assemblée générale constitutive

Compte rendu de l'AG du 26 décembre 2006

Le CA fixe le montant de l'adhésion à 20€ / an  
Le CA décide que chaque adhésion prendra effet dès le paiement de la cotisation. Celle-ci sera due annuellement et appelée à la date anniversaire de la première adhésion.

M<sup>r</sup> Philippe Huetz a été nommé au poste de directeur scientifique. Le CA décide d'accorder au directeur les pouvoirs suivants : utilisation de la carte bancaire et de chèques après consultation systématique du CA et ce au delà de 25€. Le CA décide d'autoriser le directeur scientifique à assister aux assemblées générales et aux réunions du CA pour donner toute information utile à la politique scientifique de l'association.

Ces décisions ont été prises à l'unanimité par les membres du CA

Suite à leur demande par email, nous acceptons comme membres Pierre-Nichol Depinoy et Guillaume Hédem.

Le président

Le secrétaire-trésorier

[Signature]

[Signature]

S. Chetani